



**BANQUES
ET ASSURANCES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BANQUE COURTOIS



Septembre 2021

MAIN BASSE SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIES COURTOIS !

La Société Générale ne tient pas ses engagements !

PROMESSE 1 : MAINTIEN DE LA REMUNERATION GLOBALE

Nous arrivons à la phase de signature de l'accord sur « *Les conditions d'intégration et statuts des collaborateurs du Groupe CDN dans la SG* » qui traite essentiellement de **la rémunération globale**.

Pour mémoire :

-dès l'annonce de l'absorption, Mme MERCADAL et Mr PROTO assuraient aux salariés le maintien de leur rémunération globale ;

-l'Accord de Méthodologie signé par la SG le 19/5/2021, prévoit, entre autres, que « *cette négociation visera notamment à définir les conditions de mise en œuvre d'un principe de maintien de rémunération globale pour les salariés du Groupe CDN* ».

Cette promesse ne sera PAS TENUE :

La **SG** a décidé de réduire significativement la rémunération globale de tous les salariés de la BC (de 6 à 12% suivant les tranches de RCA - voir notre tract d'août 2021). Elle mettra en place une « compensation » très partielle et temporaire ; « compensation » plus favorable aux hauts salaires qu'aux petits salaires.

PROMESSE 2 : PAS DE DEPARTS CONTRAINTS

Nous commençons la « *Négociation sur les mesures d'accompagnement social du projet de rapprochement des 2 réseaux bancaires* » qui traite de **l'Emploi**.

Pour mémoire :

-dès l'annonce de l'absorption, Madame MERCADAL et Mr PROTO affirmaient aux salariés l'absence de départs contraints ;

-l'Accord de Méthodologie signé par la SG le 19/5/2021, prévoit que les directions SG et CDN « *réaffirment également leurs engagements de ne pas procéder à des départs contraints* ».

Cette promesse est TRES MAL ENGAGEE :

La méthode arrêtée par la Direction serait un copier/coller des derniers accords de destruction d'emplois de la **SG**, appliqués « **industriellement** ».

La SG refuse de prendre en considération la spécificité de la situation, à savoir :

-transfert juridique de **8.000 contrats de travail** (des salariés du groupe CDN),

-ampleur des destructions d'emplois (plusieurs milliers),

-ampleur des impacts sur les bassins d'emplois régionaux.

Vos élus au CSE :

Jean-Luc Barre

Corine Baulo

Sophie Bellal

Michèle Bleuse

Manissa Bournier

David Espie

Jonathan Huez

Sylvie Laulhé

Florence Navarrot

Permanence

TOULOUSE

05 61 10 82 35

06 83 11 98 60

Site internet

CFDT :

www.cfdt-courtois.fr



En l'état des informations disponibles à ce jour, il est clair que la Direction de la **SG** veut **imposer unilatéralement** :

- la « transposition au forceps » de nos métiers groupe Crédit du Nord dans la grille de métiers de la SG, (Information annoncée pour courant septembre),
- les métiers et les emplois qui seront détruits, ainsi que leurs localisations géographiques (Information annoncée pour la consultation du CSE de la Banque Courtois courant octobre),
- les propositions de reclassement fonctionnel et/ou géographique aux salariés,
- la validation de demandes de reclassement et de formation des salariés.

Des départs, dans ce **cadre unilatéral imposé**, même s'il ne s'agirait pas juridiquement de licenciements, seraient des **départs contraints** par pression de l'employeur.

CONSEILS AVISES

Devant tant de **DELOYAUTE** et dans le cadre de **l'ABSORPTION PURE ET DURE** que nous subissons, nous vous faisons part de quelques recommandations qui proviennent de nos Conseils :

- dès aujourd'hui, ne communiquez à PERSONNE de votre entourage professionnel votre intention de départ, si tel était votre cas,
- ne signez AUCUN AVENANT venant modifier votre contrat de travail (clauses de mobilité, de non-concurrence, de temps partiel, ...) que la Direction vous soumettrait et qui pourrait avoir de sérieuses conséquences pour vous dans un proche avenir,
- ne signez PAS DE MODIFICATION de votre contrat de travail, ni aujourd'hui, ni après l'absorption juridique. Le transfert juridique de votre contrat de travail vers la **SG**, qui devrait intervenir le 1/1/2023, n'entraîne en aucun cas la nécessité de signer un nouveau contrat de travail, ou des avenants.

POURSUITES DES NEGOCIATIONS

A ce stade, nous continuons à assister à des séances de négociations où :

- la Direction de la SG nous remet les informations au dernier moment, en séance, contrairement à ses engagements,
- la Direction de la SG refuse de nous écrire ce qu'elle nous dit en séance (pas de sténotypiste), ni ce qu'elle propose en séance,
- la Direction de la SG joue sur les mots et assure qu'elle tient tous ses engagements... tels qu'elle les envisageait !!!

La CFDT, comme à son habitude, travaille à proposer des améliorations et interviendra à la prochaine séance de négociation d'octobre sur l'Emploi.

Si cela ne suffisait pas, la CFDT n'exclut pas qu'il faille se mobiliser en dehors des négociations.

